



**COMPTE RENDU DE LA SÉANCE extraordinaire du
CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT FACE, secteur CSSDM
Mardi 10 février 2026 à 18h30 en TEAMS**

Étaient présents:

Administration :	Stéphane Abran, directeur
Enseignants.tes :	Catherine Bouchard Nancy Constantin Catherine Grégoire Claire Neyrolles
Parents :	Shannon Joutel, présidente Karine Guillemette, vice-présidente Antoine Gagné Zina Mikaelian Diego Hernandez (parent substitut)
Élèves	Romane Charrieau, présidente du conseil des élèves Jingxian Lin, vice-présidente du conseil des élèves
Personne de la communauté	Pascale Gauvreau

Étaient absents :

Anne Krag, Parent

1. Présences et vérification du quorum

À 18h34, la présidente constate le quorum et ouvre la séance.

2. Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est proposé par Catherine Grégoire et secondé par Antoine Gagné. Adopté sans opposition.

3. Période de questions du public et zone de réflexion

Aucune question et aucun commentaire

4. Affaires courantes de l'école

a) Temps alloué à chaque matière – Grille-matières 2026-2027

La direction fait un retour sur les ajustements apportés à la grille-matières 2026-2027 des groupes 11F1 et 11F2. Elle détaille notamment les modifications touchant les cours de danse, ainsi que le choix d'offrir le cours de mathématique CST de 5e secondaire plutôt que le cours de mathématique TS de 4e secondaire au groupe 11F2. La proposition de cette grille-matière vise à éviter de désavantager des élèves de 5e secondaire qui seraient autrement contraints de suivre un cours de niveau inférieur. Jusqu'à cette année, les élèves du groupe 11F2 avaient obligatoirement à leur horaire le cours de mathématique TS de 4e secondaire. Cette grille-matières avait été conçue pour des élèves qui n'avaient pas obtenu une moyenne suffisamment élevée en 3e secondaire pour être admissibles au cours de mathématique SN de 4e secondaire. Lors des dernières années, des élèves et des parents n'étaient pas satisfaits de ce classement en 5e secondaire. Les élèves du groupe 11F1 avaient la séquence CST en mathématique de 5e secondaire, les élèves du groupe 11F2 avaient la séquence TS en mathématique de 4e secondaire et les élèves de groupe 11F3 avaient la séquence SN en mathématique de 5e secondaire. Le groupe 11F3 est la continuité du groupe 10F3. Les groupes 11F1 et 11F2 étaient constitués en fonction de la séquence de mathématique choisie, soit CST5 ou TS4. Or, les groupes se retrouvaient fréquemment déséquilibrés, ce qui amenait la direction à imposer, à certains élèves, le choix du cours de mathématique TS4 afin de rétablir l'équilibre entre les groupes 11F1 et 11F2.

Une période de discussion s'ouvre ensuite. Les parents, les élèves et les enseignants formulent plusieurs questions, auxquelles la direction répond en précisant les enjeux liés à l'inscription obligatoire d'élèves de 5e secondaire à un cours de 4e secondaire. Elle mentionne notamment qu'il y a eu du mécontentement de parents et d'élèves ces deux dernières années et que des plaintes pourraient être déposées dans le futur, puisqu'il n'est pas permis d'imposer à un élève un cours d'un niveau inférieur s'il souhaite suivre un cours correspondant à son année d'études. Toutefois, compte tenu du nombre limité d'élèves au secondaire à l'école, il n'est pas possible d'offrir trois séquences en mathématique.

La présidente du conseil des élèves indique que plusieurs élèves actuellement en 4e secondaire auraient souhaité suivre le cours de mathématique TS de 4e secondaire l'an prochain. La direction réaffirme cependant qu'elle ne peut soumettre une grille-matières susceptible de porter préjudice à des élèves de 5e secondaire en leur offrant un cours de mathématique TS de 4e secondaire.

Enfin, la direction rappelle que le projet pédagogique particulier (PPP) de l'école sera en processus de renouvellement l'an prochain auprès des différentes instances du CSDDM en vue de son approbation par le ministère de l'Éducation. Il apparaît donc essentiel de proposer une grille-matières qui ne désavantage aucun élève de 5e secondaire.

Après plus de 45 minutes d'échanges et d'explications sans qu'un consensus ne se dégage, la présidente demande la tenue d'un vote.

La grille-matière 2026-2027, telle que présentée par la direction, est approuvé à l'unanimité.

5. Levée de l'assemblée

Antoine Gagné propose la levée de l'assemblée à 19h33.

Antoine Gagné
Secrétaire
10 février 2026

A blue ink signature of Shannon Joutel, written in a cursive style.

Shannon Joutel
Présidente du CÉ

A black ink signature of Stéphane Abran, written in a cursive style.

Stéphane Abran
Directeur